



Demandes de subvention : suivez le guide

Afin d'offrir un service plus efficace aux associations, un calendrier de dépôt des demandes de subvention est en place. Suivez le guide pour simplifier votre demande.

Retrait des dossiers

Les dossiers de demandes de subvention 2010 sont téléchargeables directement sur le site de la Région : www.regionpaca.fr (onglet « Les services en ligne »). Le retrait sur place ou par courrier est possible à l'Hôtel de Région ou dans l'une des Antennes régionales. Plus d'infos : service Subventions et partenaires - tél. 04 91 57 54 80

Dates limites de dépôt

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le vendredi 8 janvier 2010 ou le vendredi 21 mai 2010 (cachet de la poste ou récépissé de dépôt faisant foi). Les demandes déposées au plus tard le 8 janvier pourront être votées au cours du 1er semestre 2010 ; celles reçues avant le 21 mai, au cours du 2ème semestre 2010.

Dépôt des dossiers

Les associations peuvent dès à présent faire parvenir leurs demandes soit en les déposant à l'accueil de l'Hôtel de Région ou dans une Antenne régionale (remise d'un récépissé de dépôt), soit en les envoyant au service Subventions et Partenaires, 27 place Jules Guesde 13481 Marseille, cedex 20.

Les aides aux associations

Le fonctionnement quotidien des associations est soutenu au travers d'aides à l'investissement : acquisition de matériel bureautique et informatique, acquisition de véhicules 9 places (minibus), achat de mobilier de bureau. Ces aides se retrouvent également dans les travaux touchant les locaux associatifs : mise aux normes d'hygiène et sécurité, travaux d'urgence ou d'emménagement de nouveaux locaux. Dans le cadre du Plan Régional de l'Emploi, des aides à la création d'emplois sont proposées dans les domaines du sport, de la culture, des projets d'initiative locale.

Au titre de l'animation et de la promotion de la vie associative, l'organisation de certaines manifestations peut être soutenue.

Dans le cadre d'opérations mêlant la jeunesse, le monde associatif, la sauvegarde du patrimoine et la protection de l'environnement, la Région participe au financement de 80 chantiers de jeunes bénévoles. Ceux-ci favorisent la rencontre et les échanges entre jeunes d'origines géographiques et sociales différentes, à travers la réalisation d'un travail d'utilité collective.

Renseignements : Service Jeunesse et Vie Associative - Tél. : 04 91 57 50 57

ou antennes de la Région :

Avignon - tél. 04 90 14 40 60

Digne-les-Bains - tél. 04 92 31 49 22

Gap - tél. 04 92 53 94 61

Nice - tél. 04 93 72 44 00

Toulon - tél. 04 94 92 46 00.

Région-associations : 10 ans d'actions au service de nos concitoyens.

En mai 1999, le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, concluant les Assises de la Vie Associative dans l'hémicycle du Conseil régional, proposait aux responsables des principales coordinations l'élaboration de conventions de partenariat. Il s'agissait de démultiplier les initiatives destinées à accompagner efficacement les actions auprès de nos concitoyens.

Il n'est en effet aucun domaine de la vie quotidienne qui ne fasse l'objet de préoccupation des associations : sports, culture, loisirs, environnement, habitat, santé, jeunes, action sociale, personnes âgées, cadre de vie, défense des droits de l'homme, promotion de la femme, coopération décentralisée... Mais pour aussi disparate que soit l'organisation de ces acteurs de terrain, le partenariat a fait émerger un certain nombre de « familles associatives » avec lesquelles la Région entretient désormais des rapports contractuels : le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire coordonné par le Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative (FSPVA) ; le secteur sportif dont les conventions sont signées avec les deux comités régionaux olympiques et sportifs (CROS) et les ligues mais aussi avec les collectifs de femmes (CCF).

Dès lors que l'on parle de coopération, de partenariat, il convient de lier à la fois la lettre et l'esprit de cette volonté de faire ensemble et c'est pourquoi une large concertation s'est développée entre 1999 et 2001 en vue de rédiger la « Charte régionale de la vie associative ». Ce document de référence fixe explicitement les droits et les devoirs de la collecti-



visé régionale et des dirigeants associatifs.

2001 : l'année du centenaire où s'instaurent les Rencontres régionales dans chaque département !

Des 1999, la volonté de démultiplier ce concept de partenariat entre la Région et les acteurs du mouvement social a été affirmée mais c'est avec le coup d'accélérateur de l'année du centenaire que les rencontres devaient devenir l'un des événements incontournables du calendrier de notre institution. Chaque année, le Président du Conseil régional et les membres de l'exécutif débattent des difficultés et des évolutions avec les responsables bénévoles et salariés de tous les secteurs d'activité couverts par les organismes à but non lucratif.

Que de chemin parcouru depuis la première étape à Nice le 1er octobre 2001 ! Que de thèmes

abordés, que de points restés en suspens car ne relevant pas de la compétence régionale (statut des bénévoles, responsabilité des dirigeants, fiscalité associative...) mais aussi combien de propositions faites par les associations devenues depuis, des axes de notre partenariat : aides à la formation des bénévoles, soutien aux formations BAFA, soutien aux têtes de réseaux associatifs... Avec 80 000 associations recensées, Provence-Alpes-Côte d'Azur présente un tissu associatif dense et varié sur l'ensemble du territoire. Cela rejette sur l'intensité du partenariat désormais instauré. De l'avis même de dirigeants nationaux des principales coordinations, cette relation n'a pas d'équivalent ailleurs en France. Or le partenariat est une illustration lumineuse de ce concept « gagnant-gagnant » de ce cercle vertueux qui est une obsession de toutes les sociétés modernes.

Il est cependant difficile pour l'ins-

titution d'agir directement avec ses propres services dans tous les domaines concernant la vie quotidienne. S'appuyer sur le mouvement associatif, c'est la possibilité de démultiplier les leviers d'intervention, l'aide régionale ne constituant qu'une amorce, qu'un déclencheur de l'initiative concernée.

Ils témoignent

Le partenariat Région/associations repose sur des échanges permanents et de qualité



Roland Bathrez,
Président du Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative.

« Le FSPVA est une coordination associative réunissant 60 associations régionales. Il constitue un espace d'échanges, de débats, de positionnement. Il est également impliqué dans l'animation de dispositifs au service de la vie associative... Nous sommes un interlocuteur important des pouvoirs publics, du Conseil régional en particulier. Nous nous félicitons de la qualité du partenariat conduit avec la Région, partenariat qui s'est développé et affiné depuis plusieurs années. Illustrant une même volonté de servir l'intérêt commun. La crise que nous traversons permet de mesurer l'utilité sociale de l'action associative. Nous ne sommes pourtant pas épargnés au regard du désengagement de l'Etat. Malgré la disparition d'emplois aidés, les emplois associatifs en région représentent 120 000 personnes, soit 10 % des emplois privés avec une augmentation de 15 % en 4 ans... »



Frédéric Rosmini,
Médiateur du Conseil régional.

« Lorsque en 1998 Michel Vauzelle m'a chargé de coordonner, en liaison avec les élus et les services concernés, les premières assises de la vie associative (organisées en mai 1999, à l'Hôtel de Région) nous n'imaginions pas que ce serait là le premier acte d'une démarche d'une ampleur peu commune. Depuis lors, avec les quatre Présidents successifs du Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative (Michel Leroy, Didier Allan, Christian Maurel et Roland Bathrez), nous avons accompagné le président Michel Vauzelle dans 50 étapes départementales à la rencontre de militants agissant, certes, dans des secteurs différents mais ayant une préoccupation commune : apporter aux citoyens des réponses concrètes à leurs préoccupations mais surtout favoriser le « vivre ensemble », essence même du mouvement associatif. »



Nathalie Audin,
Directrice de l'APPASCAM (06).

« Avec plus de 1 800 interventions en 2008, l'APPASCAM - Association pour la promotion et la professionnalisation de l'animation sportive et culturelle - est au cœur d'un réseau qui relie tous les acteurs de la vie associative des Alpes-Maritimes. Au départ, notre activité était surtout centrée sur la professionnalisation dans le domaine du sport. Aujourd'hui labellisée « Centre de ressources et d'information des bénévoles » et « Pôle Régional d'appui à la vie associative », notre association a également pour mission d'accompagner les associations et porteurs de projets de leur apporter des réponses à leurs questions ou de les réorienter vers les interlocuteurs appropriés. Nous intervenons surtout auprès des petites associations, plus isolées et moins structurées. Dans un contexte particulier où le tissu associatif est très fragile, cet appui que nous apportons, en partenariat avec la Région, est primordial. »

Une élue prend la parole



Michèle Trégan,
Vice-présidente déléguée au Développement associatif, à la jeunesse et à l'action éducative.

L'action et le rôle du secteur associatif sont plus que jamais déterminants pour l'ensemble des habitants de notre région. Face à la crise et à la remise en cause des services publics, les associations restent les derniers interlocuteurs de tous ceux qui éprouvent de plus en plus de difficultés dans leur quotidien. La délégation que je conduis au sein du Conseil régional m'amène à reconnaître toujours plus l'importance de la vie associative. Les 800 000 bénévoles et les 120 000 salariés qui animent ces associations sont au cœur du lien social sur nos territoires et nous nous devons d'accompagner leur professionnalisation et leur développement. De plus, ces représentants sont des partenaires incontournables de toutes les phases de concertation menées par la Région. Les Rencontres régionales de la vie associative constituent une étape marquante du partenariat de la Région avec les acteurs associatifs locaux. Elles offrent un terrain propice aux échanges et à la réflexion en vue de faire évoluer les actions collectives pour répondre aux besoins de tous.